

NOTES AFRICAINES

BULLETIN D'INFORMATION
DE L'
INSTITUT FRANÇAIS D'AFRIQUE NOIRE

ET DE CORRESPONDANCE



INSTITUT FRANÇAIS D'AFRIQUE NOIRE
PARIS
1955

Nidification d'Atruches

(Cliché J. VELLARD)

OBSERVATION D'UNE ANOMALIE NOUVELLE

En principe, la graine ne germe pas dans le fruit encore porté par la plante. Il y a de nombreuses exceptions bien connues, mais cela reste des exceptions dans le monde végétal. Cependant, on observe des cas où la graine se développe sur le fruit chez des plantes où, normalement, cela ne se produit pas : c'est le cas pour le Fraisier.

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir observer plusieurs fois le fait suivant, dans le courant de l'année 1955 : sur un pied de fraisier, une fraise avait des akènes qui s'étaient développés sous forme de plusieurs feuilles formant un bouquet vert, avant la récolte. Il y a là un phénomène d'accélération de végétation assez remarquable, produit sans cause apparente, attendu que les autres fraises étaient normalement constituées.

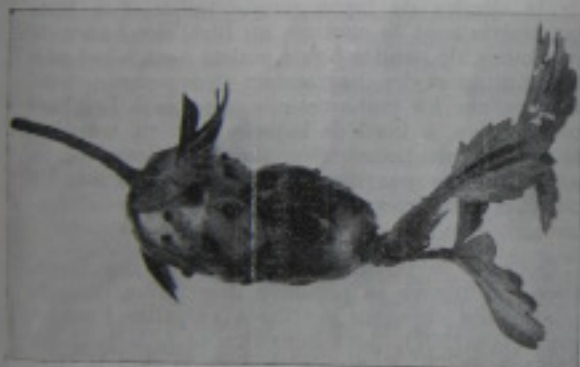


FIG. 1. Grossissement : 1,5.

Le fruit fut planté dans le sol, mais malheureusement la pourriture s'est emparé de la fraise et a gagné le plant poussé sur la fraise.

Il nous a été possible de rencontrer un cas encore plus curieux : non seulement des feuilles s'étaient développées sur la fraise, mais on trouvait, entre le bouquet de feuilles, deux fleurs écloses et parfaitement constituées. Malheureusement, ce jour-là, nous nous trouvions dépourvu de pellicules et nous n'avons pu photographier le cas cité.

La photographie ci-contre montre un des cas observés en premier lieu de ce phénomène particulièrement rare.

En effet la Maison Vilmorin-Andrieux, consultée sur les cas qui nous intéressent, nous a répondu : « Dans nos ouvrages de tératologie végétale, nous n'avons relevé aucune mention d'anomalies analogues », par l'intermédiaire de son bibliothécaire, M. Dupouy.

Tous ces cas ont été observés dans des plantations des Pépinières de l'Océan, à Rufisque, appartenant à M. Roche.

L. DELOITRE
(Rufisque.)

MAURES ET CANARIENS SUR LES COTES DU SAHARA OCCIDENTAL

Les eaux côtières du Sahara occidental, comprises entre les 19° et 24° parallèles, comptent parmi les plus poissonneuses du monde. Leurs richesses ont été inventoriées, au cours d'une mission effectuée en 1905, par le Professeur GRUVIL⁽¹⁾, et ont fait depuis l'objet d'autres travaux.

Les Maures ou « Beydanes », grands nomades chameliers, n'ont, en dépit de leur genre de vie et de leur civilisation fort éloignée de l'univers maritime, jamais ignoré ces ressources ; elles ont même été l'enjeu parmi eux de combats fréquents entre tribus.

A vrai dire, ni les guerriers de souche bédouine ou « hassane » — aristocrates porteurs de fusils —, ni les marabouts ou « zwaya » adonnés à la prière, à la théologie, au droit et aux lettres de l'Islam, quelle que soit leur origine, n'ont exploité eux-mêmes les eaux océaniques. Mais ils se sont assurés la suzeraineté de petits clans de pêcheurs, d'origine berbère ou négroïde, appelés « Imraguen » et exploitant depuis fort longtemps certains points de la côte. Mention spéciale doit être cependant faite de la petite tribu des Ahel Laghel, dont les membres étaient libres et armés, qui exploitait elle-même certains parages de la Baie du Lévrier.

Les principaux campements de pêcheurs Imraguen sont, de nos jours, du Sud au Nord :

— Lembayjerat, au Sud du Cap Timiris ou Mirik, habité par des tributaires des marabouts Tendgha (Ahel Bouhoboyni) ;

— Merghar, à proximité immédiate du Cap Mirik, habité par d'anciens tributaires des guerriers Oulad Seyid du Trarza ;

— R' Gueyba, à l'extrémité de la presqu'île de Thila, habité par des tributaires des marabouts Barikallah (Habiballah) ;

— Divers emplacements (N'Teychott, N'Tes-seut, Ajourer, Foun el Trig, Iwik) de la zone de

bâton pointu aux deux bouts et de la taille d'un bourdon.

« Les flottés de ce filet sont des morceaux de bois de « Figueyra do inferno ». La plombée se compose de boules d'argile pétrie, séchées dans la cendre chaude, et percées.

« Pour pêcher, ils vont deux à deux, chacun portant son filet ramassé sur son bâton comme j'ai dit. Veulent-ils pêcher, ils attachent l'un à l'autre leurs deux filets et, dès qu'ils ont aperçu le poisson, s'avancent chacun de son côté, laissant petit à petit le filet tomber du bâton entre eux jusqu'au moment où ils ont atteint le rivage ou se sont rejoints l'un l'autre. Ceci se passe dans de l'eau peu profonde, ne vous arrivant qu'aux genoux, et au moment de la grosse chaleur du jour parce que le poisson est alors comme enivré par la chaleur de l'eau, elle-même en relation avec celle du soleil. Ils portent à la main droite leur harpon pour harponner le poisson quand celui-ci, voulant franchir le filet, saute en l'air. C'est ainsi qu'ils pratiquent la pêche. »

Précisons que l'écorce qui, dans cette description, est utilisée à la confection de filets est celle d'une Asclépiadacée nommée *Leptadenia spartum* et « *titarek* » en langue vernaculaire, tandis que le bois dont sont faites les flottés est celui de l'*Euphorbia balsamifera*, nommée « *afernan* » en langue vernaculaire.

Le but poursuivi par les Imraguen est essentiellement la capture du Mulet, poisson dont la chair et les œufs sont particulièrement appréciés des Maures. Les poches d'œufs, destinées à être consommées à part à l'état de poutargue, sont soigneusement détachées et exposées au soleil sur des claies de paille, tandis que les filets du poisson sont séparés de l'arête centrale et eux aussi mis à sécher sans sel. Ces produits font ensuite l'objet d'un trafic caravanier avec l'intérieur, tandis que les familles nobles de la tribu protectrice viennent faire sur place, dans le campement des Imraguen, des cures de poisson frais et d'huile de poisson.

En raison de l'atmosphère concurrentielle dans laquelle s'exercèrent toujours les activités des pêcheurs maures d'une part et canariens d'autre part, si fort éloignés les uns des autres par l'origine, la civilisation et la technique, on imagine aisément que furent rares les contacts qu'ils eurent entre eux dans le passé. Il semble qu'un *modus vivendi* dut s'établir tacitement de part et d'autre d'une ligne de partage d'influence idéale, qui correspondrait approximativement à la côte — 1,50 m rapportée au zéro des plus basses mers, délimitant les fonds de pêche exploitables suivant la technique des Imraguen et ceux qui, inexploitable par les Maures, étaient exploités par les Canariens.

Ce *modus vivendi* dut être assez souvent violé, si bien qu'une des modalités du contact entre Canariens et Maures fut l'échange de coups de fusil, le Maure tenant farouchement, l'arme à la main, le Canarien à distance de ce qu'il appelle « son » poisson.

Néanmoins, des relations se nouèrent sous une forme pacifique. Les marins canariens avaient besoin de toucher terre, sinon pour se ravitailler en eau douce dont toutes ces côtes sont la plupart du temps dénuées à la seule exception de l'île d'Arguin, du moins pour faire sécher et réparer leurs filets, pour procéder au carénage des embarcations et pour pêcher à la senne de plage (« chinchorro ») la boîte nécessaire pour appâter les lignes et amorcer le gros poisson. Ils furent souvent autorisés à débarquer par certaines tribus maures, moyennant le versement d'une redevance ou « horma » payable en poisson et en « gofio », ainsi que les Canariens nomment la semoule de maïs qui est à la base de leur alimentation et dont les Maures sont friands. Certaines de ces redevances sanctionnant des services rendus persistent de nos jours et perpétuent les liens noués dans le passé entre certaines tentes maures, notamment des Abel Laghzel ou des Barikallah, et certaines familles de pêcheurs canariotes.

..

C'est en 1905 que se place un événement qui eut pour l'avenir de la région une immense portée. A la suite de la mission du Professeur GRUVEL à laquelle nous avons déjà fait plus haut référence, l'Administration française décida la création sur la Baie du Cansado, subdivision de la Baie du Lévrier, d'un poste militaire et d'une station de pêche assortis d'appareils pour la distillation de l'eau de mer. C'est ainsi que naquit dès 1906, d'un simple décret gouvernemental et sur une côte à ce point déshéritée qu'elle est complètement dénuée d'eau douce, cette ville qui est un fait humain à l'état pur et qui prit le nom de Port-Etienne.

Les conséquences de cette création furent de deux ordres.

Les unes, politiques, résultèrent plus particulièrement de la fondation du poste militaire. Il n'était désormais plus question de régler ses querelles soi-même à coups de fusil et la pacification, qui ne fut troublée, d'ailleurs sans extrême gravité, que par les rezzous de 1924 et de 1927, allait instaurer le climat favorable à des contacts plus continus et plus féconds entre les Maures et les Canariens.

Les autres, économiques, résultèrent de l'installation sur place d'industries qui, ayant pour objet de saler et de faire sécher le poisson pour l'exportation,

tation, créèrent un marché important et un débouché profitable pour les activités de pêche, qu'elles soient indigènes ou étrangères. Interrompues de 1914 à 1918 par la Grande Guerre, elles ne prirent à vrai dire de l'importance qu'à partir de 1921, date à laquelle fit ses débuts à Port-Etienne la « Société Industrielle de la Grande Pêche ».

Cette puissante firme dut organiser, pour approvisionner ses installations, son propre armement à la pêche. Elle dispose d'une flottille et l'arma, réserve faite de quelques cadres français métropolitains, avec des patrons et des équipages canariens auxquels elle eut la prudence de mêler des indigènes dont elle procéda ainsi à la formation professionnelle. Elle eut bientôt deux petites unités placées sous le commandement de patrons « beydanés » appartenant tous deux non à des clans d'Imraguen tributaires mais, fait à noter, à la caste des guerriers : les nommés Nagi Ould Moukna, de la tribu des Ahel Laghzel, et Cheikh Ould Ayé, de la tribu des Oulad Delim.

La S.I.G.P. fut cependant contrainte à la veille de la Guerre Mondiale, sous la pression de circonstances extérieures, de renoncer à être son propre armateur. Elle se borna dès lors à acheter à des armateurs ou à des pêcheurs autonomes le poisson nécessaire à la marche de son industrie. Les contacts entre Maures et Canariens ne s'en poursuivirent pas moins mais leurs conditions allaient se trouver modifiées.

..

La fin de la Guerre Mondiale provoqua à Port-Etienne un renouveau d'activité, marqué par l'installation de nouvelles industries et la mise en œuvre d'un plan important d'investissements publics pour l'équipement de la station de pêche. En dehors des quelque 3.000 marins canariens qui, à bord d'une flottille modernisée et en majeure partie motorisée, fréquentent aujourd'hui de façon saisonnière la Baie du Lévrier et les accores du Banc d'Arguin, un petit armement ayant Port-Etienne comme port d'attache s'est constitué avec des Canariens immigrés. Ainsi cet élément de pêcheurs valeureux finit par obtenir pacifiquement droit de cité sur cette terre saharienne qui, à l'instar de ses habitants autochtones, lui avait été si longtemps hostile. Plusieurs dizaines de petites unités, balandros et lanchas, ne quittent désormais plus les parages et tiennent une place appréciable dans l'économie de Port-Etienne.

Les Beydanés, eux aussi, n'allaient pas tarder à tirer parti de la nouvelle situation.

Très tôt les Imraguen avaient adopté le fil de coton pour remplacer avantageusement le *titarék*

(*Leptadema spartum*) dans la confection de leurs filets ; à ce perfectionnement près, leur technique de pêche est cependant restée la même jusqu'à nos jours. Ils ont par contre appris les procédés de préparation du poisson salé, de telle sorte qu'ils ont ajouté à leurs débouchés traditionnels de poisson « doux » (non salé) le débouché nouveau des industries de Port-Etienne, se réservant de donner la préférence à l'un ou à l'autre suivant les cours qui y sont pratiqués.

Les tentes de nomades nobles qui étaient liées à des familles de pêcheurs des Canaries par de petits services sanctionnés par des redevances virent s'accroître modestement ces ressources coutumières. Elles se mirent à assurer pendant la morte saison, au tarif de 25 pesetas par mois, le gardiennage des embarcations que leurs équipages prirent l'habitude de laisser sur place quand ils retournent aux Canaries, leur campagne terminée. Elles assurèrent dans des conditions semblables la garde des abris à agrès, claies à séchage et autres menues installations à terre qui eussent dû être abandonnées après campagne faite. Les chefs et notables firent un usage plus rémunérateur de leurs droits coutumiers sur les épaves.

..

Mais ce ne sont là que les miettes du gâteau ; il manquait aux Maures, pour tirer meilleur profit de la nouvelle conjoncture, la possibilité de devenir eux aussi des marins. La pénurie des moyens financiers nécessaires à l'achat d'embarcations constituait le principal obstacle à cette perspective ; c'est à l'Administration qu'il appartient, en 1951, de mettre ces moyens à leur disposition.

C'est à cette date, en effet, que fut fondée la Société Indigène de Prévoyance de la Baie du Lévrier, organisme d'aide mutuelle dont sont adhérents tous les habitants indigènes de la circonscription et dont le rôle majeur est d'agir comme une caisse de crédit maritime. Tout adhérent désireux d'acquérir d'un vendeur canarien une embarcation de petit tonnage (lancha ou balandro), pour son propre usage, reçoit de la Société l'avance d'argent nécessaire et s'engage à la rembourser, augmentée d'un léger intérêt, dans un délai de deux ans, sur le produit de sa pêche. Il est fait confiance à la sagacité de l'intéressé pour ce qui est de l'apprentissage du double métier de marin et de pêcheur, s'il ne le possède pas encore. La Société de Prévoyance effectue en outre, avec le concours d'un charpentier spécialisé, le carénage et les réparations des lanchas de ses adhérents, à titre onéreux.

Les embarcations acquises sont employées différemment suivant que leur propriétaire appartient

à une communauté d'Imraguen ou est désireux d'adopter la technique et le métier des pêcheurs canariens ; ce dernier cas est celui des individus appartenant à la caste des guerriers d'origine « hassane » et dont le fusil est devenu, avec la pacification, un insigne honorifique ou une arme de chasse plutôt qu'une raison de vivre et un organe d'utilité sociale.

Les Imraguen qui, comme nous l'avons vu, s'en tiennent à leur technique traditionnelle en matière de pêche, utilisent leurs embarcations à la liaison entre leurs campements : Arguin, îles Tidra et Sérenni, presqu'île de Thia, Cap Mirik, etc..., et Port-Etienne où se trouve leur principal marché. Ils transportent dans un sens le poisson tranché et salé et la poutargue qu'ils se proposent de vendre et dans l'autre les marchandises, éventuellement l'eau douce, destinées à leur consommation qu'ils achètent dans les comptoirs des industries de la ville.

Les aristocratiques guerriers, déçus de toute gloire dans une société où la guerre n'est ni utile ni permise, restent toutefois très attachés à la vie des nomades chameliers qui est leur condition atavique, dont ils aiment la liberté de mouvement et tirent une légitime fierté. Mais il faut vivre et traverser sécheresses, épizooties, vols de sauterelles et leur cortège de famine ! Aussi apprécient-ils que certains des leurs, en devenant marins-pêcheurs, leur assurent contre ces risques des revenus de rechange. L'embarcation une fois achetée, il reste à ceux-là à s'en servir correctement et à la faire fructifier en pêchant ; c'est ici qu'intervient à nouveau le Canarien.

Généralement, les premiers équipages armant les lanchas achetées avec le concours de la Société de Prévoyance sont mixtes, le nouvel armateur maure embarquant au moins un marin canarien dont il apprendra l'art de naviguer à la voile, le matelotage et l'entretien de son embarcation, l'usage de la ligne de fond et des appâts, le cas échéant du filet droit, enfin les diverses opérations de préparation du poisson : étêtage, vidage, tranchage, salage. La rétribution de chacun se fait « à la part de pêche » suivant le type de contrat d'application courante dans le pays : part de l'embarcation, part de l'équipage, part du filet éventuellement. La part du Canarien est augmentée d'une prime gracieuse dans la mesure où le patron maure tient à conserver la collaboration éclairée de son partenaire.

d'un filet droit. Il peut également lui arriver de se découvrir une vocation plus prononcée pour le métier d'armateur que pour celui de pêcheur ; il a alors habituellement recours à la formule éprouvée de l'équipage mixte dont l'élément maure a pour première tâche d'empêcher ses partenaires canariens de duper exagérément l'armateur.

Une quinzaine de lanchas ou balandros de petit tonnage ont été achetés par des Beydanes, avec le concours financier de la Société de Prévoyance dans les deux premières années de son fonctionnement. On aurait souvent de la peine à identifier à première vue la nature ethnique de leur équipage si les Maures ne tenaient d'habitude à conserver la longue chevelure dont ils tirent vanité ; en effet, s'ils sont restés fidèles aux amples et vagues vêtements musulmans pour les jours de fête et de repos, ils portent à bord la culotte et le pantalon de toile et le tricot, uniforme de tous les marins du monde.

..

C'est un sujet indéniable d'étonnement pour les Sahariens expérimentés et les meilleurs connaisseurs du monde des pasteurs chameliers que de constater combien ces nomades impénitents sont capables d'adaptation à l'économie maritime de Port-Etienne dès qu'ils y trouvent leur intérêt. Leur surprise est plus grande encore d'apprendre que les mieux adaptés ne sont pas en définitive les tributaires Imraguen, pourtant riverains séculaires de la mer, mais leurs maîtres traditionnels les guerriers, fleur réputée la plus pure de la civilisation bédouine. On y voit un de ces phénomènes imprévisibles de l'évolution de sociétés archaïques sous l'impact d'un fait de colonisation.

J. ROUS.

(Thion.)

N.D.L.R. : *Cet article a été publié sous le titre « Moors and Canary Islanders on the coast of the Western Sahara » 1955, p. 158-163. Nous remercions bien vivement l'auteur et The Royal Geographical Society of London, d'avoir bien voulu nous autoriser à le reproduire.*

NOTES

(1) Cf. A. GRUVEL et R. CRUVEAU : *A travers la Mauritanie occidentale, de Saint-Louis à Port-Etienne*. Paris, Larose, 1909-1911.

(2) Paris, Larose, 1938.

(3) *Journal de la Société des Africanistes* (Paris, 1937).

(4) *Bulletin du Comité d'Études Historiques et Scientifiques de l'A.O.F.* (Paris, 1937).